



LA LETTRE D'INFO DE LA DÉMARCHE DE L'INTERCOM DE
LA VIRE AU NOIREAU

DÉFI MOBILITÉ

Pour les entreprises de l'Intercom et / ou leurs salariés

**DU 22 AU 28
MAI 2023**



ÉDITO



DANS CE NUMÉRO

**MOBIPRO : RETOUR SUR LES
ANIMATIONS VÉLO ET COVOIT**

FOCUS : DÉFI MOBILITÉ

**INTERSPORT : SIGNATURE
OFFICIELLE DE LA CONVENTION**

**TÉMOIGNAGES : JE VAIS AU
BOULOT À VÉLO !**

ON PARLE DE NOUS

MOBIPRO : LES BEAUX JOURS ARRIVENT, LES ANIMATIONS SE MULTIPLIENT...

"Avril fait la fleur, Mai en a l'honneur". Un dicton qui pourrait bien résumer la démarche Mobi Pro en ce moment !

Le mois d'avril a été riche en animations diverses comme vous pourrez le lire tout au long de cette lettre d'information (qui gagne encore deux pages 😊 ; preuve que l'on a beaucoup de choses à vous raconter !), et le mois de mai le sera également !

Le sommaire vous donne quelques indications sur cette diversité d'actions. Et en bonus, un quiz de quelques questions pour tester vos connaissances en code de la route vélo !

Vous avez des suggestions ou des demandes de rubriques. N'hésitez pas à nous les transmettre pour la prochaine lettre d'info !





MOBIPRO RETOUR SUR LES ANIMATIONS VÉLO ET COVOIT



Le lundi 3 avril, le soleil était au rendez-vous ! L'idéal pour les ateliers vélo à assistance électrique proposés par l'Intercom de la Vire au Noireau aux établissements inscrits dans la démarche Mobi Pro.

Une dizaine de salariés de l'entreprise ERMO ont pu tester les VAE sur le parking de l'entreprise avant d'entreprendre un parcours de quelques kilomètres sur route.

Théo Cornuel de l'association Mobylis, titulaire du Brevet Initiateur Mobilité Vélo, a pu partager avec les salariés les bons conseils pour rouler en toute sécurité et préparer au mieux ses trajets domicile-travail.

Une belle réussite pour ces premiers ateliers. D'autres établissements ont déjà réservé des dates prochainement. Pourquoi pas vous ?



Les 10 participants aux ateliers vélo à assistance électrique souhaitent bénéficier de la mise à disposition sur 15 jours pour tester l'usage du VAE sur leurs trajets quotidiens. (atelier VAE chez ERMO le 3 avril 2023)

Et vous, comment venez-vous au travail ?

Pour rappel : si votre établissement est inscrit dans la démarche Mobi Pro, vous pouvez bénéficier jusqu'à 3 ateliers gratuits sur le volet Vélo (remise en selle, entretien mécanique de base).

L'IVN propose aussi un prêt gratuit - en fonction des disponibilités - pendant 15 jours afin que les salariés puissent expérimenter l'usage du VAE sur leurs trajets quotidiens.





MOBIPRO RETOUR SUR LES ANIMATIONS VÉLO ET COVOIT



Le 6 avril et le 11 avril, ce sont les salariés de la Clinique Notre-Dame de Vire et de l'entreprise SOGEFI qui sont venus s'informer sur le covoiturage.

Informations, prise en main de l'application Rezo Mobicoop, carte interactive pour trouver des covoitureurs potentiels,... Ces supports d'animation se prêtent volontiers aux échanges et permettent parfois de lever des freins à cette pratique de mobilité partagée.

Le mois d'avril a été riche puisque le 13 avril, nous étions à Condé-sur-Noireau, Place du Marché, pour accueillir une quinzaine de personnes venues échanger lors de notre animation "Vélotaf". Car oui, aller au travail à vélo, c'est possible !

Clément, de l'entreprise ABCycllette, a commencé par nous faire part de sa propre expérience en tant que vélotaffeur, qu'il a complétée grâce à ses compétences et connaissances en matière d'équipement vélo puisqu'il est réparateur cycle.

*Combien de temps ça prend tout cet équipement ?
Quand il y a une grosse averse, on fait comment ?*

Les questions n'ont pas manqué mais au final... on peut être prêt en 5 minutes chrono ! Il suffit de bien préparer son sac la veille et, avec l'habitude, on ne met pas plus de temps pour partir à vélo qu'en auto. Et la pluie ? Oui, ça peut arriver reconnaît Clément, mais en réalité, en 5 à 6 ans de trajets domicile-travail à vélo - d'environ 15 à 20 minutes -, il n'a pas été tant exposé à la pluie que ça.

D'autres témoignages de vélotaffeurs présents dans le public en page 6.

Vous vous posez encore des questions afin de savoir si le covoiturage est fait pour vous ?

N'hésitez plus, lancez-vous !





Le défi consiste à effectuer ses déplacements domicile-travail à vélo ou en covoiturant (via l'application Rezo Mobicoop).

C'est quand ?

Du 22 au 28 mai 2023.
Les inscriptions commencent au 24 avril 2023.

C'est pour qui ?

Tout salarié, ou tout établissement de + de 8 salariés, de l'Intercom de la Vire au Noireau

Comment on fait pour participer?

- S'inscrire gratuitement en remplissant la fiche d'inscription disponible dans le règlement
- Justifier ses trajets effectués



Du 22 au 28 mai :
1 tirage au sort chaque jour parmi les salariés.
Le 31 mai : tirage au sort pour le Prix entreprises

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CEE

Les certificats d'économies d'énergie

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Règlement en scannant le QR code

ou bien disponible sur le groupe Facebook "MobiPro".

Règlement sur notre site Internet en scannant le QR code ci-contre.

Ou disponible sur le groupe Facebook "MobiPro - Intercom de la Vire au Noireau"



Soutenu par





Contexte

Dans le cadre de la démarche Mobi Pro, l'IVN organise des ateliers d'initiation à la pratique du VAE. À la suite de ces ateliers, les entreprises qui le désirent peuvent bénéficier d'un prêt gratuit de VAE par l'IVN pendant 15 jours afin que leurs salariés puissent expérimenter l'usage du vélo sur leurs trajets quotidiens domicile-travail.



Et après ?

Les salariés dont les entreprises sont adhérentes à la démarche Mobi Pro peuvent souhaiter acheter un VAE pour leurs déplacements quotidiens. Aussi, le partenaire INTERSPORT Vire a accepté de pratiquer un rabais sur tout achat neuf d'un vélo à assistance électrique (1 seul vélo par salarié avec engagement de le conserver au moins 2 ans).

C'est quoi le plus ?

Lors de la signature de la convention, INTERSPORT Vire a annoncé que les 10 % de rabais seront applicables également sur les VAE déjà en promotion en magasin ! Un très beau geste de la part de notre partenaire qui est d'ailleurs le premier revendeur de VAE en France.

Comment faire ?

Rapprochez-vous du service Développement économique de l'IVN qui vous délivrera une attestation pour pouvoir vous rendre au magasin et bénéficier de l'offre commerciale.

ÊTES-VOUS À JOUR SUR VOS CONNAISSANCES CODE DE LA ROUTE VÉLO ?

1- Porter un casque réduit la gravité des blessures de : 35 % 50 % 70 %

2- À vélo, je dois forcément circuler à droite sur la chaussée ? Vrai Faux

3- J'ai le droit de rouler sur les trottoirs ? Vrai Faux

4- Je peux avoir des écouteurs si ma musique n'est pas forte Vrai Faux

5- Je peux débrider mon VAE Vrai Faux



TÉMOIGNAGES de vélotaffeurs à Condé-en-Normandie

Ségolène, vélotaffeuse du quotidien et sonothérapeute

Tu vas vraiment au travail à vélo tous les jours ?

"Oui, c'est mon unique moyen de déplacement au quotidien. J'ai un vélo cargo à assistance électrique qui me permet de prendre tout mon matériel ; j'en ai environ pour 30 kg".

Pourquoi tu as fait ce choix ?

"Moi j'ai des raisons économiques à la pratique du vélo. Avoir une voiture, ça m'aurait fait accélérer mon train de vie pour travailler plus et pouvoir assurer. Ça a vraiment un côté sport et joie de vivre que de prendre mon vélo".



Quels sont les bienfaits d'aller travailler à vélo ?

"Le fait de ralentir mon quotidien et de profiter, c'est une réelle motivation. Je prends plus le temps de vivre. Je m'organise, c'est un autre rapport au monde et aux gens. Ça fait beaucoup de bien mentalement et physiquement : je suis plus en forme et le vélo ça a un effet thérapeutique aussi, c'est ressourçant. Et puis, c'est vraiment facilitateur de lien social, on entame la discussion avec les gens que l'on croise".

C'est beaucoup d'entretien ton vélo ?

"Non, une révision tous les 6 mois si je n'ai aucun problème. En plus, c'est vraiment pas cher et moins complexe qu'une voiture !".

Et le ressenti des gens quand tu arrives au travail à vélo ?

"Ils sont impressionnés et ils trouvent ça courageux. Au final, pour moi, ça fait partie de mes animations professionnelles que d'arriver à vélo. Ça permet d'entamer la discussion et d'échanger. Et puis les gens se posent des questions : ça sème des graines et j'espère que ça inspire les gens dans leurs changements de pratique !"

Recueil de divers témoignages d'autres personnes du public

"Je ne suis pas un coutumier du sport. Ce sont mes enfants qui m'ont quasi contraint ! Ils se sont cotisés et m'ont offert un vélo pour mon anniversaire. Je ne suis jamais retourné au travail en voiture ! J'arrivais au boulot plus cool. C'est vraiment un sas de décompression".

Il est vrai que la question des infrastructures revient toujours. Comment rouler en toute sécurité et sécuriser la pratique du vélo ? Le public a échangé volontiers sur cette question, en présence d'habitants mais aussi d'élus, sensibles au sujet.

"Depuis l'après-guerre, tout est pensé pour la voiture. Donc il faut accepter que cela puisse prendre du temps. Il faut casser les habitudes et avoir des personnes décisionnaires qui soient convaincues".

"L'important, c'est d'accompagner le changement de mentalité en douceur".



ON PARLE DE NOUS

La presse était présente pour couvrir l'atelier vélotaf à Condé



SAVE THE DATE

Atelier "bornes de recharge électriques", à l'initiative de l'IVN et à destination des professionnels.

Animé par la TEIM

Le 2 juin 2023 à 8 h 30





INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Service Développement Économique
02 31 66 27 96 - dev.eco@vireaunoireau.fr



MOBYLIS
Cindy COIGNARD
06 19 32 30 82
mobipro@mobyliis.org



**GROUPE FACEBOOK : "MobiPro -
Intercom de la Vire au Noireau"**

À VENIR DANS LES PROCHAINES LETTRES D'INFO...

LE GUIDE DU COVOITUREUR
LES NOUVELLES CAPSULES VIDÉOS
REZO POUCE : OÙ EN EST-ON ?
PERMANENCES SUR LES MARCHÉS DE L'INTERCOM
RETOUR SUR LES ANIMATIONS

Réponses au quiz

1- **70 % !** Il n'est pas obligatoire pour les + de 12 ans mais il est fortement conseillé.

2- Tous les véhicules sont incités à rouler à droite, c'est le cas aussi pour les vélos... sauf lorsque des voitures sont garées sur le côté. Le cycliste a alors le droit de rouler au milieu de la chaussée pour éviter des ouvertures de portières intempestives. En revanche, quand les voitures sont à l'arrêt, il est interdit de remonter la file par la droite ; il faut doubler par la gauche, sous peine d'une amende de 135 €.

3- **Non**, sauf pour les enfants de moins de 8 ans ou si vous marchez à côté de votre vélo.

4- **Non**, c'est strictement interdit et vous vous exposez à une amende de 135 € ! Par contre, écouter de la musique sur radio portative n'est pas sanctionné.

5- **Non** et là ça vous coûte très très cher... : jusqu'à 30 000 € d'amende, 1 an de prison et même éventuellement une suspension de permis jusqu'à 3 ans ! Respectez le code de la route :-)

Démarche Mobi Pro réalisée avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO2:

